



## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 10 juin 2024 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

#### **Présents :**

Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

#### **N° 10 -**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

**Fonds de solidarité  
Logement et Fonds  
d'aide et de prévention  
pour l'accès et maintien  
à une fourniture  
d'énergie pour 2024 :  
participation de la  
commune**

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Rapporteur :**

Nathalie Morice,  
adjointe

#### **Pouvoirs :**

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

#### **Date de la convocation :** 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°10 - ADMINISTRATION GENERALE**

### **Fonds de solidarité logement et Fonds d'Aide et de Prévention pour l'accès et le maintien à une fourniture d'énergie : participation de la commune**

Mme Nathalie Morice, adjointe, expose :

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) a été constitué au niveau départemental depuis 1990 afin de permettre :

- au titre du logement, l'accès ou le maintien dans leur logement aux personnes les plus démunies,
- au titre de l'énergie, l'accès ou le maintien à la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

La commune participe annuellement au financement de ces fonds.

Les participations allouées par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques aux familles en difficulté sont établies selon certains critères :

- l'insuffisance des ressources,
- la situation familiale du ménage aidé.

Le Conseil Départemental sollicite la commune sur l'année 2024 pour un montant de 11 466 € au titre du logement et pour un montant de 4 914 € au titre de l'énergie.

Les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'allouer sur l'année 2024 une participation de la commune au Fonds solidarité logement au titre du logement pour un montant de 11 466 €,

- d'allouer sur l'année 2024 une participation de la commune au fonds de solidarité logement au titre de l'énergie pour un montant de 4 914 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mai 2024,
- Alloue sur l'année 2024 une participation de la commune au Fonds solidarité logement au titre du logement pour un montant de 11 466 €,
- Alloue sur l'année 2024 une participation de la commune au fonds de solidarité logement au titre de l'énergie pour un montant de 4 914 €.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Pour le Maire absent,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Pello Etcheverry

